

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 PP 72 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de Police (exercice 2011).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le budget spécial de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011, adopté au cours de la séance des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget spécial de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011, adoptée au cours de la séance des 11, 12 et 13 juillet 2011 ;

Vu la décision modificative n°1 bis du budget spécial de la Préfecture de Police pour l'exercice 2011 adoptée au cours de la séance des 26 et 27 septembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 octobre 2011, par lequel M. le Préfet de Police lui soumet l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de Police (exercice 2011) ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de Police, ont été individualisées au titre de l'exercice 2011, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.